

Définitions

Evaluation socio-économique (ESE) : processus pour calculer puis comparer les bénéfices et coûts de la collectivité de plusieurs projets afin de pouvoir les hiérarchiser en vue de leur réalisation

Contrefactuelle : scénario de référence qui se serait produit dans le cas où aucune nouvelle action est engagée

L'évaluation socio-économique : donner du sens aux choix d'investissements

Objectifs :

Sensibiliser les acteurs des SDIS sur la méthodologie de l'ESE afin de faciliter et encourager la collecte de données du terrain pour soutenir les travaux scientifiques conduits par l'ENSOSP dans le cadre d'un projet doctoral

Cibles :

DD SIS, DDA, Médecin-Chef, Chef de centre

Contenu :

PERSPECTIVES

La réflexion dans la matière économique avance. Depuis près de 10 ans on constate une volonté parmi les acteurs des SDIS de creuser la question sur l'aspect socio-économique de leur activité. D'abord, par le calcul du coût du sauvé[1] et plus récemment l'idée d'une économie de la sécurité civile[2]. Quantifier la valeur de l'action publique est complexe car ses impacts n'ont pas de valeur financière mais les progrès dans le secteur des transports[3] et le secteur de santé[4] démontrent qu'il est possible de s'accorder sur la valeur de ces effets que l'on considère « non-marchands ». Le gouvernement montre également la voie à suivre (voir les références ci-dessous) et il est important de noter qu'une loi[5] est entrée en vigueur en 2012 vis-à-vis de l'évaluation socio-économique pour les investissements publics dépassant les 20 millions €. Dans cette optique de rationalisation de la dépense publique, quelle est la pertinence de la démarche de l'ESE pour les SDIS ?

DEMARCHE

Le calcul socio-économique se fait en plusieurs étapes :

1. Calculer les coûts du projet sur sa durée totale
2. Identifier et mesurer les impacts de l'investissement avec des indicateurs pertinents
3. Monétariser ces indicateurs

4. Calculer le bénéfice net entre les avantages et les coûts (analyse coût-bénéfice)

Les points clés d'une évaluation socio-économique :

- La considération d'au moins 2 scénarios différents

Un scénario de référence et un scénario alternatif, l'idée étant d'isoler l'impact du projet en comparant le bénéfice net dans le cas où le projet est entrepris et le même bénéfice lorsque le projet n'est pas entrepris. L'identification ici de ce que l'on appelle « la contrefactuelle » est indispensable pour valider les résultats empiriques d'une évaluation socio-économique. Il est tout à fait possible de considérer un plus grand nombre de projets dans l'évaluation.

Illustration : avec deux bases aériennes sur une zone de défense, quelle base devrait disposer des moyens aériens pour la lutte contre les feux de forêts ? Cela nécessite la comparaison de plusieurs options dont la situation de référence pour identifier la meilleure distribution de ces moyens (exemple : 100% sur la Base A – l'organisation en vigueur, 100% sur la Base B ou 50% sur la base A et 50% sur la base B).

- L'étendue des impacts à prendre en compte

Il existe trois catégories d'effets : ceux que l'on appelle « effets marchands » (des flux monétaires liés au projet et ses acteurs), ceux que l'on appelle « effets non-marchands » (ne correspondent pas à des flux monétaires mais représentent tout de même une valeur pour la collectivité) et enfin ceux que l'on appelle « externalités » (gains/coûts produits par les acteurs du projet sur la collectivité).

Illustration : une baisse de couverture opérationnelle du risque incendie peut impliquer une hausse de pertes matérielles (effet marchand), de pertes humaines (effet non-marchand), de pollution (externalité négative).

- L'horizon de l'évaluation

Les avantages et les coûts sont calculés sur une période longue de 30 à 50 ans, ces futurs avantages et coûts sont ramenés au présent via un taux d'actualisation.

Illustration : les investissements consentis cette année pour faire face aux risques de demain (hydrogène entre autres) représenteront des bénéfices plus importantes à l'année t+20 qu'à l'année t+1 mais l'ESE donnera plus de poids aux bénéfices perçues en t+1. Le taux d'actualisation est fixé aujourd'hui à 4% donc les bénéfices à l'année t+1 seront divisés par 1.04 et les bénéfices en t+20 par 1.04

- Les analyses de sensibilité

Cela vise à évaluer la robustesse des résultats de l'évaluation. Lorsque l'on calcule les impacts sur du long-terme, l'incertitude concernant la conjoncture autour du projet augmente et il faut prendre en compte la possibilité que certains paramètres évolueront dans des amplitudes ou même des sens différents par rapport à ce qui est attendu ;

Illustration : le réchauffement climatique peut s'accroître de façon plus ou moins rapide sur les 50 prochaines années, cela jouera sur les impacts des

feux de forêts sur différents territoires et doit être pris en compte dans l'évaluation du bénéfice attendu d'un projet visant la lutte contre les feux de forêts.

FINALITE

L'ESE permet d'objectiver l'intérêt pour la collectivité de réaliser un projet/investissement. Dans une conjoncture où la maîtrise de la dépense publique devient de plus en plus importante, l'ESE est un outil qui doit être maîtrisée par les acteurs de tous les services publics afin de favoriser des choix budgétaires à la fois transparents et rationnels au niveau des collectivités.

[\[1\]](#) Un certain nombre de mémoires abordent le sujet, la liste suivante n'est pas exhaustive :

Le décompte des vies sauvées grâce aux sapeurs-pompiers : vers la mise en œuvre d'une méthodologie pratique appliquée aux services d'incendie et de secours – Chevalier, Franck, Zuntini (2013)

Peut-on donner une valeur économique à l'action des sapeurs-pompiers ? Vers un indicateur coût/gain pour la société – Sarrazin (2014)

Valorisation socio-économique de l'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours : vers une méthode consolidée et uniforme d'appréciation de la valeur du sauvé – Compta, Demark, Guichard (2018)

[\[2\]](#) L'économie de la sécurité civile, recherches et perspectives : regard sur les services d'incendie et de secours – Kharraz (2016)

[\[3\]](#) Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Rapport Boiteux II, 2001

[\[4\]](#) Choix méthodologiques pour l'évaluation économique à la Haute Autorité de Santé, 2011

[\[5\]](#) Article 17 de la loi n°2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017

[\[6\]](#) Luc Baumstark : Chargé de mission – Secrétariat Général pour l'Investissement

Emile Quinet : Président du rapport de l'évaluation socioéconomique des investissements publics de 2013

Auteur : David SWAN · Doctorant en sciences économiques à l'ENSOSP

david.swan@ensosp.fr

Bibliographie :

Evaluation socioéconomique des investissements publics – Commissariat General à la stratégie et à la prospective, 2013

Webgraphie :

https://www.gouvernement.fr/Methodes_ESE